

Mesure d'intervention de l'ESMA envers les CFDs et options binaires

Mesure d'intervention de l'ESMA à l'encontre des CFDs et options binaires

L'ESMA a annoncé le 27 mars 2018 une mesure d'intervention, pour une durée initiale de trois mois, restreignant la commercialisation des contrats financiers pour différences (ou *financial contracts for differences – CFD*) et interdisant celle des options binaires aux clients non-professionnels.

Les membres de l'AFPDB s'attachent à se conformer aux règles d'organisation et de bonne conduite concernant l'émission et la distribution de leurs produits financiers (produits structurés, certificats, warrants, turbos – les **Titres**). Ces Titres se distinguent très clairement des produits concernés par les restrictions annoncées par l'ESMA.

Contrairement aux CFD et aux options binaires, les Titres émis par les membres de l'AFPDB ont les caractéristiques rappelées ci-dessous :

- L'émission des Titres est réalisée dans un cadre régulé, comprenant l'approbation par l'Autorité des marchés financiers, ou par toute autorité compétente, de la documentation d'émission ;
- La négociation des Titres s'effectue systématiquement sur des lieux d'exécution régulés, principalement sur des marchés réglementés comme Euronext Paris, mais

également sur des systèmes multilatéraux de négociation (*multilateral trading facilities – MTF*), ou encore auprès d'un internalisateur systématique ;

- les positions relatives aux Titres émis sont couvertes, selon un modèle destiné à prévenir les conflits d'intérêts, entre les positions des émetteurs et celles des clients ;
- les Titres font systématiquement l'objet d'un document d'information clé à l'attention de l'investisseur (DICI) conformément au Règlement PRIIPS, lequel est mis à disposition des clients non-professionnels afin de leur permettre de comprendre l'instrument financier et ses risques ;
- les Titres bénéficient sur le marché secondaire de l'assurance d'une liquidité encadrée et surveillée ;
- la commercialisation des Titres est réalisée auprès d'une clientèle adaptée et selon une stratégie de distribution appropriée au regard de leurs caractéristiques, conformément aux règles de gouvernance produits applicables aux émetteurs et aux distributeurs, Elle respecte les positions en termes de commercialisation de l'Autorité des Marchés Financiers.

L'AFPDB demeure mobilisée pour assister ses membres dans le cadre de la mise en œuvre des règles de gouvernance produits prévues par la Directive MIF2. Elle continuera également à échanger avec l'ESMA et l'AMF, ainsi que les autres autorités européennes et nationales, afin de poursuivre l'amélioration du cadre réglementaire, notamment des règles de conduite applicables aux Titres émis par ses membres, dans l'environnement MIF2.

**Mesures d'intervention de l'ESMA
à l'attention des CFDs et options binaires**

L'ESMA a annoncé le 27 mars 2018 une mesure d'intervention, pour une durée initiale de trois mois, restreignant la commercialisation des contrats financiers pour différences de finaux (contrats sur différences – CFD) et maintenant valides des options binaires aux clients non-professionnels.

Ses membres de l'AFPCB s'attachent à se conformer aux règles d'organisation et de bonne conduite concernant l'émission et la distribution de leurs produits financiers (titres structurés, certificats, warrants, talons, i les Tires). Ces Tires se distinguent très clairement des produits concernés par les restrictions annoncées par l'ESMA.

Contrairement aux CFD et aux options binaires, les Tires émis par les membres de l'AFPCB ont les caractéristiques suivantes :

- L'émission des Tires est réalisée dans un cadre réglementaire comprenant l'obligation de fournir des documents financiers, ou par toute autre méthode compatible de la documentation financière ;
- La négociation des Tires s'effectue systématiquement sur des lieux d'admission régulés, principalement sur des marchés réglementés comme Euronext Paris, mais également sur des systèmes multilatéraux de négociation (multilateral trading facilities – MTF) ou autres après d'un intermédiaire systématique ;
- les positions relatives aux Tires émis sont couvertes, selon un modèle destiné à protéger les investisseurs, contre les positions des émetteurs et celles des clients ;
- les Tires font systématiquement l'objet d'un document d'information (ID) à l'attention de l'investisseur (DICI) conformément au Règlement PRIIPS, lequel est mis à disposition des clients non-professionnels afin de leur permettre de comprendre l'investissement proposé et ses risques ;
- les Tires bénéficient sur la durée de la protection d'une faculté d'achat et de rachat ;
- la commercialisation des Tires est réalisée après d'une autorisation adéquate et selon une stratégie de distribution approuvée de regard de leurs caractéristiques, conformément aux règles de gouvernance établies par les émetteurs et les distributeurs. Elle respecte les positions en termes de commercialisation de l'Article 17 du Règlement PRIIPS.

L'AFPCB demeure mobilisée pour assister ses membres dans le cadre de la mise en œuvre des règles de gouvernance prévues par la Directive MIF. Elle continue également à échanger avec l'ESMA et l'AMF, ainsi que les autres autorités compétentes et nationales, afin de poursuivre l'amélioration de cadre réglementaire, notamment des règles de conduite applicables aux Tires émis par ses membres, dans l'investissement MIF.

[Cliquez ici pour télécharger la version pdf](#)

Informations mises à jour le 5 avril 2018

Une activité stable sur les produits de Bourse en 2017

Activité des produits de Bourse – 4ème trimestre 2017

Les échanges sur les produits de Bourse ont porté sur 4,37 milliards d'euros en 2017, un montant très proche de 2016 (-3,67%). L'activité s'est maintenue toutefois avec une moindre saisonnalité, chaque trimestre enregistrant des volumes moyens proches de 1,1 milliard.

Les investisseurs sont donc restés actifs sur les produits tout au long de l'année, dans un marché boursier alternant

phases de reprise et de correction. La remontée des incertitudes au cours du dernier trimestre, avec des marchés américains battant records sur records, aura juste légèrement infléchi l'activité sur les produits à effet levier.

Les émetteurs offrent des gammes de plus en plus étoffées, s'approchant de la barre des 40.000 produits disponibles en Bourse de Paris et sur les systèmes directs de négociation reliant courtiers et émetteurs.



[Cliquez sur l'image pour télécharger le rapport en format pdf](#)

Certificats 100% et Bonus Cappés toujours en tête

Avec 290 millions d'euros échangés les produits d'investissement représentent 7% des échanges. Si cette part est très inférieure à celle observée dans d'autres pays européens, comme la Suisse ou l'Allemagne, ils poursuivent leur essor tranquillement, attirant de plus en plus d'investisseurs.

Les produits de rendement se classent en première ligne avec 66% de part de marché dans cette catégorie. Pour diversifier

le risque de leur portefeuille actions les investisseurs utilisent principalement les Bonus cappés dont la progression est de +40% sur l'année.

Les certificats 100%, ou autres produits de participation, ont vu leur activité se rétracter cette année pour représenter 33% des échanges. Cette tendance s'explique principalement par un intérêt moindre des investisseurs pour les matières premières, principaux sous-jacents traités sur ces produits assimilés aux trackers.

Turbos et Warrants favorisés par Les marchés

Sur les stratégies à effet de levier les investisseurs ont continué à favoriser Turbos et Warrants, outils adéquats pour rapidement prendre position lorsque hausses et baisses s'alternent.

Les Turbos ont concentré 55% des volumes avec des échanges en hausse de près de +10% par rapport à l'année précédente. Les Turbos call et Put représentent près de la moitié des volumes. L'autre moitié se partage à parts égales entre Turbos illimités et Turbos illimités Best.

Les Warrants arrivent en seconde position avec 21,7% des échanges dans des volumes parfaitement stables. Les certificats Leverage & Short occupent la troisième place à 15,5% .



Une belle activité estivale sur les produits de Bourse


Activité des produits de Bourse – 3ème trimestre 2017

Les investisseurs sont restés très actifs sur les produits de Bourse durant cet été. Les volumes ont progressé +20% en juillet et +38,67% en août par rapport à l'année précédente, favorisés par l'alternance de phases de reprise et de correction sur les marchés. En septembre un léger ralentissement (-14,82%) s'est fait ressentir dans une tendance franchement haussière sur les actions.

Sur le troisième trimestre 363.510 transactions ont été opérées pour 1,04 milliard d'euros en hausse de +12,2% par rapport à la même période l'an dernier.

Les gammes s'étoffent encore et franchissent la barre des 37.000 produits disponibles contre 33.000 un an auparavant. Pour autant seulement 19.267 produits ont été émis lors du trimestre, soit 10.000 de moins que le trimestre précédent, suite à des marchés moins volatils.

75% des échanges se sont déroulés sur le marché d'Euronext et 25% via les systèmes directs de négociation reliant courtiers et émetteurs.

 [Cliquez sur l'image pour télécharger le rapport en format pdf](#)

Légère hausse sur les produits d'investissements

Avec 62 millions d'euros échangés les produits d'investissement affichent une hausse de +6,92% comparé à l'été précédent (57,8 millions).

L'activité a été particulièrement soutenue sur les produits de rendement, catégorie dont les Bonus Cappés sont les produits phares. Les transactions ont ainsi progressé de +40%.

Les certificats 100%, utiles pour diversifier un portefeuille, réalisent un trimestre plus nuancé (-28,5%).

Les Turbos en première place sur l'effet de levier

Les investisseurs ont favorisé les Turbos pour leurs stratégies à effet de levier avec une part de marchés de 57,7% dans cette catégorie. Les Turbos call et Put représentent près de la moitié des volumes. L'autre moitié se partage à parts égales entre Turbos illimités et Turbos illimités Best.

Les Warrants arrivent en seconde position avec 23,7% des échanges, les certificats Leverage & Short en troisième à 18,6%.

CAC 40 et valeurs financières parmi les plus traités

Parmi les sous-jacents les plus traités les indices ont concentré 52% des stratégies dont plus de 40% sur le CAC 40 et les indices à levier sur le même indice.

Toutefois cette tendance est moins avérée sur les produits

d'investissement pour lesquels les stratégies se partagent entre indice à 39,5%, actions à 34% et matières premières à 25%.

Sur les actions les valeurs financières ont été particulièrement travaillées, tous produits confondus. Du côté des matières premières ce sont toujours l'or et le pétrole qui concentrent les flux.



MIF 2 – Adoption du standard EMT – Gouvernance Produits et marché cible

MIF 2 – Adoption du standard EMT pour la diffusion des données entre émetteurs et distributeurs

L'AFPDB adopte officiellement le standard *European MiFID Template* (EMT) établi par l'European Working Group*.

Ce standard sera utilisé pour la diffusion des données produits dans le cadre de la Gouvernance Produits prévue par la Directive MIF 2, en particulier pour les informations utiles à la détermination du marché cible. Il contiendra également les informations concernant les coûts et charges à fournir aux clients.

Tous les émetteurs membres de l'AFPDB diffuseront à compter du 2/01/2018 pour tous les produits :

- toutes les informations prévues par ce standard de place,
- dans les formats et selon les instructions indiqués dans ce standard.

Les données seront disponibles auprès de :

- [ETP Data Systems](#) (pour tous les membres de l'AFPDB)
- RegXchange (pour une grande partie des membres)

Pour toute information complémentaire [contactez- nous](#).

Pour en savoir plus sur l'EMT et les travaux de l'EWG* : [consultez le communiqué de l'AMAFI](#)

** L'European Working Group (EWG) est un groupe de travail qui rassemble un panel d'acteurs financiers en Europe (gestionnaires d'actifs, banques, assureurs et entreprises d'investissement) à travers la participation d'associations professionnelles et de grandes institutions financières nationales et européennes. Son objectif est de définir des formats d'échange de données standardisés, à l'échelle la plus large possible, pour répondre aux contraintes réglementaires européennes.*

L'AFPDB harmonise la publication des KIDs (règlement Priips)

Communiqué AFPDB – ETP Data Systems

Afin de faciliter et d'uniformiser l'entrée en pratique au 2 janvier 2018 du Règlement PRIIPS, l'AFPDB mettra à disposition des intervenants (distributeurs, data vendors, sites d'informations boursières...) une URL générique permettant d'accéder en accès libre au Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI ou KID) de chaque produit de Bourse.

Cette décision a été prise suite aux travaux et discussions menées entre les émetteurs et les distributeurs en ligne.

La société ETP data systems (www.etpdata.com) a été mandatée par l'AFPDB suite à un appel d'offre pour la réalisation et la maintenance de ce service.

L'AFPDB communiquera dans les mois à venir sur le calendrier de mise en place de ce dispositif ainsi que sur les modalités de mise à disposition d'autres informations qui pourraient s'avérer nécessaires en fonction des précisions apportées par les régulateurs européen et français sur le règlement PRIIPS (existence d'un KID, version et date de mise à jour du document, Indicateur SRI,...).



Nouveau Comité Exécutif de l'AFPDB

Réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 27 janvier 2017 les membres de l'AFPDB ont élu pour 2 ans leur nouveau Comité Exécutif composé de 4 membres :

- BNP Paribas représentée par Falko Wesemann (Responsable Vente & Marketing France – Exchange Traded Solutions),
- Citi représentée par Alban Soubigou (Co-Responsable Vente et Distribution EMEA – Warrants),
- Commerzbank représentée par Thibaud Renoult (Responsable Distribution Publique Belgique, France, Italie & Pays-Bas – Equity Markets & Commodities),
- et Société Générale représentée par Jean-Philippe Cavrois (Conseiller aux Etudes Stratégiques – Global Markets).

Jean-Philippe Cavrois assurera le rôle de Président de l'Association et la représentera également au sein de l'EUSIPA. Alban Soubigou a été reconduit dans ses fonctions de Trésorier.



Vers un report possible de l'application de PRIIPS

Dans le cadre du Règlement PRIIPS, la commission économique et financière du Parlement européen (ECON) a demandé le jeudi 1er septembre à la Commission Européenne de proposer de nouveaux standards techniques (RTS) intégrant plus de transparence et de précisions pour l'investisseur retail que ceux prévues à ce jour.

Bien que ce vote doive encore être confirmé en session plénière du Parlement, il rend très incertain le calendrier d'application du règlement PRIIPS, initialement fixé au [31 décembre](#) 2016.

Si le travail de la Commission ne répond pas aux attentes du Parlement ou, si eu égard à l'ampleur de la tâche, ce travail ne peut pas être fait d'ici la séance plénière du Parlement, ce dernier confirmera vraisemblablement la position votée jeudi dernier.

Ensuite, et sauf avis contraire du Conseil de l'Union Européenne, la Commission Européenne devrait demander aux groupes d'experts de retravailler les RTS. L'inconnu plane sur l'étendue de ce mandat qui pourrait être plus ou moins étroit, soit limité aux seuls points cités par la commission ECON, soit, au contraire, prévoyant une réouverture complète des RTS.

Ces dernières semaines les associations professionnelles se sont vu faire de nombreuses reprises exprimées en faveur d'un report. Cette demande se justifie par le temps nécessaire à l'implémentation technique de ces nouvelles règles alors même que de nombreuses dispositions ne sont toujours pas détaillées dans les RTS. L'AFPDB soutient cette position.

Pour exemple :

– Lettre de l'EUSIPA et des principales associations européennes du 18 juillet 2016 (<https://afpdb.org/plus-de-clarte-demandee-sur-priips/>)

– Communiqué des associations professionnelles françaises du 23 août 2016 (<https://www.amafi.fr/images/stories/pdf/Espace-Presse/communiquede%20presse%20sur%20priips.pdf>)

Dans l'attente des prochaines annonces l'AFPDB poursuit ses travaux entre émetteurs et distributeurs afin de faciliter et d'uniformiser l'entrée en pratique du Règlement PRIIPS sur les produits de Bourse.



De l'intérêt pour les actions (avril – juin 2016)

Activité des produits de Bourse au 2nd trimestre 2106

Les échanges sur les produits de Bourse en France ont atteint 1,1 milliard d'euros avec près de 470.000 transactions au second trimestre 2016.

Dans une période marquée par des marchés boursiers sans grande tendance ni forts volumes, les échanges sur les produits de Bourse reculent de -20% par rapport au trimestre précédent, en ligne avec la baisse des volumes globaux (actions, obligations, ETF...) sur Euronext Paris (-13%).

77,5% des échanges se sont concentrés sur la plateforme d'Euronext et 22,5% via les systèmes directs de négociation reliant courtiers et émetteurs. Rappelons que tous ces produits, accessibles depuis sa banque ou son courtier habituel, se négocient aussi simplement qu'une action.



Cliquez sur l'image pour télécharger le rapport en format pdf

Toujours de l'intérêt pour les produits d'investissement

Sur les produits d'investissements les échanges ont atteint 70,16 millions d'euros, répartis principalement entre les certificats 100% (51,5%) et les Bonus Cappés (46,2%).

Les matières premières (or, pétrole...) et actions se sont partagées à parts égales ce segment avec respectivement 43,8% et 44,1% des volumes.

De plus en plus d'actions sur les produits à effet de levier

La tendance observée en mars dernier sur les produits à effet de levier s'est confirmée lors du second trimestre avec environ 350 millions d'euros échangés chaque mois (contre 376 millions en mars). Après un début d'année marquée par une forte volatilité, plus propices aux stratégies sur indices (plus des 60% des volumes au 1er trimestre contre 55% au second), les investisseurs ont montré un regain d'intérêt pour les stratégies sur actions et dans une moindre mesure les matières premières.

Juin a été le mois le plus actif (+11% par rapport à mai), porté par le retour des incertitudes et le regain de volatilité sur les marchés, en particulier dans l'attente puis suite aux résultats du référendum au Royaume-Uni.

Dans cette catégorie les volumes se sont répartis ainsi : 24,3% sur les Leverage & Short (-2,8 points par rapport au trimestre précédent), 25,6% sur les Warrants (+1,3 point) et 43,4% sur les Turbos (+1,1 point).



Les volumes ont bien résisté sur les produits de Bourse (avril 2016)

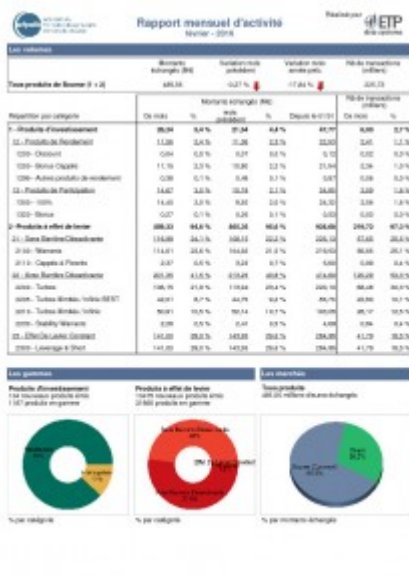
Rapport mensuel – Avril 2016

Malgré un marché atone, l'indice CAC évoluant dans une fourchette 4300/4600 points, les volumes se sont bien maintenus en avril sur les produits de Bourse qui ont enregistré 162.200 transactions pour un total de 371,21 millions d'euros échangés, soit un léger recul de 9,07%.

Les produits d'investissements ont atteint 23,45 millions d'euros, échanges toujours concentrés sur les certificats 100% (57,5% des échanges dans cette catégorie) et des Bonus Cappés (41,5%). Les matières premières (or, pétrole...) ont cumulé plus de 52% des volumes, soit 10 points de mieux que le mois précédent. Viennent ensuite les actions avec 38,7%.

Sur les produits à effet de levier se sont échangés 347 millions d'euros, seulement 29 millions de moins que le mois précédent. Les volumes se sont répartis à 27,6% sur les Warrants, 24,4% sur les Leverage & Short et 41,6% sur les Turbos. L'indice CAC 40 reste le sous-jacent phare en cumulant près de 55% des échanges. Toutefois il est à noter le retour en force des actions : 25% ce mois-ci contre seulement 17% en début d'année.

Tous les chiffres sont détaillés dans le rapport mensuel édité par l'AFPBD avec le concours d'ETP data systems.



[Télécharger le rapport mensuel](#)



Un début d'année soutenu (janvier-mars 2016)

Activité des produits de Bourse au 1er trimestre 2106

Les produits de Bourse ont connu une activité soutenue au 1er trimestre 2016 en France. Avec plus de 623.000 transactions les volumes se sont élevés à près de 1,4 milliard d'euros, un chiffre comparable au trimestre précédent. 70,8% des échanges se sont concentrés sur le marché d'Euronext et 29,2% via les systèmes directs de négociation reliant courtiers et émetteurs.



[Télécharger le rapport Info Stats](#)

Vigueur et volatilité sur les produits à effet de levier

Sur les produits à effet de levier les échanges ont été particulièrement vigoureux en janvier et février dans des marchés incertains et volatils. Sur cette période environ 460 millions d'euros ont été échangés par mois.

Les investisseurs ont du faire preuve de vigilance dans la gestion de leurs positions : hausse puis baisse de la volatilité ont impacté positivement puis négativement les produits optionnels (Warrants, Cappés & Floorés...), désactivation plus rapide et fréquente des produits avec barrière (Turbo, Leverage & Short...).

En mars dans des marchés beaucoup plus calmes, l'indice CAC 40 évoluant dans une fourchette étroite entre 4350 et 4506 points, les investisseurs ont été moins actifs avec 377 millions d'euros échangés.

Les volumes se sont principalement répartis entre les différentes catégories de Turbo (44,5%), les Leverage & Short (28,7%) et les Warrants (25,8%).

Regain d'intérêt sur les certificats 100% et Bonus Cappés

Les produits d'investissement ont enregistré un regain

d'intérêt avec 79,18 millions d'euros échangés sur le 1er trimestre contre 59,3 millions sur les trois mois précédents, soit une hausse de +28,5%. Bonus cappés et certificats 100% se sont partagés à part égale ce marché.

Sur les certificats 100%, les volumes ont fortement progressé à partir de février (+45% environ). Les investisseurs ont privilégié cet outil pour prendre une exposition diversifiée en vue d'une remontée générale des cours (stratégie directionnelle).

Les Bonus Cappés, utilisés pour obtenir une performance potentielle attrayante même si le sous-jacent stagne ou baisse modérément, ont enregistré des échanges en forte progression en mars dans des marchés plus stagnants.

Tous ces produits sont accessibles depuis sa banque ou son courtier habituel et se négocient aussi simplement qu'une action.

